

dans quelques-uns de ces pays ne reçoit pas autant pour son travail d'une semaine qu'un ouvrier de ce pays reçoit pour un jour d'ouvrage. Permettez-moi encore, monsieur l'Orateur, de signaler que l'automne dernier au moment de la récolte des haricots canadiens, les cultivateurs ont reçu un bon prix par boisseau pour leurs haricots, le prix étant de \$2.60 à \$2.75 par boisseau, mais ce prix ne s'est maintenu que très peu de temps par suite des fortes expéditions de haricots étrangers arrivant sur notre marché, nos cultivateurs de haricots et nos vendeurs étant en conséquence obligés d'accepter beaucoup moins pour ce qu'ils pouvaient vendre de la dernière récolte. De fait, quelques-uns d'entre eux ont dû accepter 75c. de moins par boisseau que ce qu'ils ont touché pour les premiers qu'ils ont vendus. Il en résulte que pendant qu'il arrive de nombreuses expéditions de haricots étrangers, des milliers de boisseaux de notre propre récolte sont encore entre les mains de nos cultivateurs et de nos vendeurs. Je prétends, monsieur l'Orateur que ce n'est pas ainsi que cela devrait être. Personne dans ce pays ne profite de cet état de choses à l'exception des marchands qui achètent ces haricots étrangers et les vendent aux consommateurs au même prix que l'on doit payer pour le produit domestique. A ce sujet, laissez-moi dire que j'ai appris qu'une maison qui achète ces haricots étrangers, les conserve en boîtes portant l'étiquette "Produit canadien", les met en vente comme étant de véritables haricots canadiens et au même prix que l'article indigène.

Je proteste, monsieur l'Orateur, contre cet avantage injuste au détriment de nos producteurs de haricots et je prétends qu'il est grand temps que ce tarif soit modifié et qu'on leur accorde la protection nécessaire pour concurrencer avec succès ces pays étrangers qui ont un numéraire dévalorisé et où le travail et les conditions d'existence sont de beaucoup à meilleur marché. Songez bien que près d'un million de dollars de bon argent canadien est allé enrichir les producteurs de haricots étrangers l'an dernier, tandis que des milliers de boisseaux récoltés ici au Canada sont encore entre les mains des producteurs, le consommateur n'en profitant en rien. J'espère que le Gouvernement agira immédiatement à ce sujet, ajustera le tarif et donnera justice aux producteurs de haricots.

J'ai foi en la protection, monsieur l'Orateur; je crois que le pays a besoin de la protection et même d'une forte protection; la plus élevée sera la meilleure pour tout le monde. Je voudrais voir nos murs du tarif plus élevés que la barrière du tarif de la république qui est au sud de nous. Je suis persuadé que si on le faisait, l'activité industrielle augmente-

[M. McKillop.]

rait, qu'il y aurait beaucoup de travail pour l'ouvrier et un meilleur marché pour le cultivateur avec beaucoup d'argent en circulation et chacun serait heureux et content. Cependant, monsieur l'Orateur, je désire être bien compris; je veux que le cultivateur soit protégé aussi bien que le manufacturier et voici de quelle manière. Que l'on modifie la loi adoptée l'an dernier sur les coalitions commerciales, loi restée lettre morte, de façon à châtier sévèrement le manufacturier convaincu d'avoir vendu à des prix excessifs les produits qu'achète le cultivateur.

J'ai la conviction qu'il serait possible d'apporter remède à plusieurs des maux dont souffre le Canada, en apportant au tarif des modifications qui empêcheraient l'exportation d'aussi grandes quantités de produits canadiens non finis, comme par exemple, notre bois de pâte. L'année dernière, nous avons exporté de cet article de première nécessité non fini, pour une valeur de \$99,000,000. Je soutiens donc que si le Parlement adoptait une loi prohibant l'exportation du bois à pâte ou de la pâte à papier qui, dans cette éventualité, devraient être convertis en papier sur le sol canadien, il s'ensuivrait la création de vastes usines, qui fourniraient du travail à des milliers d'ouvriers canadiens; ces entreprises distribueraient de fortes sommes sous forme de salaires, achat de matériaux et le reste, de sorte que la population tout entière du Dominion en retirerait des bénéfices appréciables.

J'ai encore une autre observation à faire, monsieur l'Orateur, et je reprendrai mon siège. Je désire faire allusion à la situation du combustible au Canada. D'énormes quantités de houille gisent dans le sous-sol du Dominion; nous possédons d'immenses champs carbonifères qui renferment des millions et des millions de tonnes de houille. Si le Gouvernement à réellement l'intention de faire quelque chose pour le peuple canadien, à mon humble avis, au lieu de faire l'acquisition d'un hôtel Scribe, à Paris, ou de l'immeuble du Club Union, à Londres,—édifices dont le Canada pourrait encore se passer pour bien des années à venir, j'en ai la conviction,—il ferait bien de consacrer toute son attention au développement de nos houillères. Le Gouvernement devrait adopter des mesures sous le régime desquelles le charbon pourrait être distribué dans toutes les parties du Canada où c'est nécessaire, à aussi bas prix que possible; de cette façon, il aiderait le peuple à se procurer le combustible nécessaire. Plus que cela, il mettrait fin au régime qui nous oblige chaque année à envoyer à l'étranger une somme d'au delà de \$100,000,000 de bon argent canadien pour notre approvisionnement de combustible seulement, et cela, lorsque nous possédons de si riches houillères au pays.